

DEPARTEMENT CREATIONS

NOUVELLES DEMANDES D'INSCRIPTION 2023-2024

MODALITES D'ADMISSION

Inscriptions en ligne du 6 au 20 juin
Convocation envoyée par mail courant juillet
Les auditions auront lieu la semaine du 4 septembre
Chaque candidat devra se présenter 10 minutes avant son horaire de passage

COMPOSITION INSTRUMENTALE / COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE / ECRITURE

Pour tous les niveaux : test écrit de 30 minutes puis entretien individuel de 10 minutes Pour les CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) : une fois le test passé, si vous êtes admissible en CPES, vous suivrez une période de stage de 4 semaines avant l'épreuve d'admission en octobre.

Test et entretien pour les classes de composition : mercredi 6 septembre à 14h Test et entretien pour la classe d'écriture : vendredi 8 septembre à 14h

ANALYSE

Pas de test. Entretien collectif (en commun avec les candidats écriture) le **vendredi 8 septembre à 14h,** puis entretien individuel avec le professeur le même jour.

MUSIQUES ELECTRONIQUES

Pas de test. Réunion d'informations avec le professeur le jeudi 7 septembre à 17h

DIRECTION DE CHŒUR / DIRECTION D'ORCHESTRE

Pour tous les niveaux : entretien individuel avec les professeurs le **jeudi 7 septembre à partir de 14h** Suite à l'entretien, si vous êtes admissible, vous suivrez une période de stage de 4 semaines avant l'épreuve d'admission en octobre

- Direction de chœur : épreuve technique avec le chœur (tous niveaux)
- Direction d'orchestre : épreuve technique avec piano 4 mains (pour les niveaux Initiation et Exploration), épreuve technique avec orchestre (pour le niveau CPES)

Résultats

Les réponses seront envoyées par mail et affichées dans le hall du conservatoire (22 quai Sainte Croix) le lendemain des tests et entretiens.





Les résultats d'admission définitive en CPES et en direction seront affichés dans le hall du conservatoire le lendemain de l'épreuve (en octobre).

Emploi du temps pour les admis

Transmission des emplois du temps par les professeurs, une semaine avant le début des cours Début des cours : **semaine du 18 septembre**

Confirmation de l'inscription administrative

Les droits d'inscription seront à régler entre octobre et décembre

